16.11.2018 – 10:06 Uhr

Les nouvelles mesures sont les bienvenues, mais elles sont encore insuffisantes

Zurich (ots) -

Pro Infirmis veut une meilleure conciliation entre vie active et prise en charge de proches handicapés. Les trois mesures proposées par le Conseil fédéral apportent un changement législatif qui bénéficie aux proche aidants, mais elles sont encore insuffisantes, estime Pro Infirmis.

Lorsqu'une grave maladie ou un handicap surviennent, ce sont souvent les proches de la personnes touchée qui sont sollicités. En tout, 1,9 million de personnes en Suisse - soit 15% de la population résidante permanente entre 15 et 64 ans - prennent soin d'un proche, enfant ou adulte. Étant donné le vieillissement de la population, ce chiffre va probablement encore augmenter. Le Conseil fédéral veut améliorer la conciliation entre activité lucrative et prise en charge de proches. Pro Infirmis salue cet effort, mais demande des mesures supplémentaires :

Maintien du salaire lors d'absences de courte durée:

L'avant-projet du Conseil fédéral concerne uniquement les proches aidants qui exercent une activité lucrative. Il ne change rien à la situation des proches qui s'occupent pendant des années de personnes handicapées sans exercer d'activité professionnelle. Les mesures devraient aussi s'appliquer aux personnes en formation ou en recherche d'emploi. En outre, il conviendrait d'étendre à cinq jours la durée maximale du congé de courte durée. En effet, il est plus difficile d'organiser des solutions de garde lorsque la personne dont il faut s'occuper a un handicap.

Allocation pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé:

Les personnes qui s'occupent d'un enfant ou d'un adulte handicapé devraient elles aussi avoir droit au congé pour la prise en charge de proches de 14 semaines sur une période de 18 mois. Par ailleurs, Pro Infirmis demande que les parents d'enfants au bénéfice d'API ou de SSI continuent de recevoir des prestations lorsque leur enfant est hospitalisé. Pour ces familles, un séjour à l'hôpital signifie en effet une importante charge financière supplémentaire : de fait, elles doivent gérer deux ménages (à la maison et à l'hôpital), avec les coûts supplémentaires de nuitées et de repas que cela implique, sans oublier les frais pour la garde des autres enfants restant à la maison.

Les proches aidants sont en situation de fragilité et il est indispensable de leur apporter une aide concrète. La consultation sociale gratuite de Pro Infirmis permet aux proches aidants d'être conseillés dans des domaines spécifiques et de recevoir des propositions d'aide en cas de difficultés financières. Par ailleurs, Pro Infirmis a fourni plus de 90 000 heures de relève auprès d'environ 790 familles en 2017, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Cette prestation permet aux proches d'avoir un espace de récupération, mais son financement est insuffisant. Pro Infirmis propose de créer au niveau fédéral un fonds de financement qui soutiendrait le développement de ces services.

Contact:

Responsable du domaine
Benoît Rey
Chef du département Prestations de services Suisse romande et Tessin,
membre de la Direction
058 775 30 88
benoit.rey@proinfirmis.ch

Service médias de Pro Infirmis
Benita Spengler
058 775 26 20
benita.spengler@proinfirmis.ch

Medieninhalte

les proches aidants Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000701 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Pro Infirmis Schweiz"

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000701/100822264 abgerufen werden.